

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-06_89_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 6° /89-07

Séance du 13 juillet 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

PROJET DE GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) POUR LE SUNDGAU

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- désigne Monsieur Rémy WITH comme élu en charge de ce dossier pour le compte du Conseil Général dans la phase de montage du projet de GAL du Sundgau,
- désigne Monsieur Rémy WITH en tant que représentant titulaire du Conseil Général au sein du comité de programmation du GAL, son suppléant étant Monsieur J-Louis LORRAIN.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions